



## REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

### 36<sup>ème</sup> COURSE DE COTE REGIONALE D'ORBEC/FRIARDEL-17/07/2022

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE BOUCLES de SEINE, organisateur administratif, avec le concours du SPORT AUTO ORBECQUOIS, organisateur technique Organisent le 17 JUILLET 2022 sous le patronage de la municipalité d'ORBEC/FRIARDEL.

Une compétition automobile régionale dénommée : **36<sup>ème</sup> Course de Côte régionale d'ORBEC/FRIARDEL**  
Cette compétition compte pour : **LA COUPE de FRANCE de la Montagne 2022 – Coëff. 1 -**

Pour le **CHAMPIONNAT DE LA LIGUE régionale du Sport Automobile de Normandie 2022.**

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue de Normandie sous le numéro 28 en date du 01 avril 2022 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 263 en date du 01 avril 2022.

#### Organisateur technique

- Nom : Sport-Auto Orbecquois - Adresse : siège social Mairie d'Orbec – 14290 Orbec.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA.

### ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

#### 1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mme Virginie Lengliné	Licence n°13/14-192460
Commissaires Sportifs	M. J-Michel Guégan	Licence n°13/18-8072
	M. Michel Tesnière	Licence n°13/17-125487
Stagiaire Comm. Sportif	M. Jessy Françoise	Licence n°13/11-319478
Directeur de Course	M. Didier Denis	Licence n° 13/18-162362
Directeur de course adjoint	M. Alain Ovieve	Licence n°13/18-196080
Pré-ligne départ	M. Christian Bouchard	Licence n°13/11-35065
Président ASA Boucles de Seine	M. Martial Saussaye	Licence n°13/11-7658
Commissaires Techniques responsable	M. Sylvain Champrobert	Licence n°13/03-18483
	M. William Blot	Licence n°13/18-236179
Chargé de la mise en place des moyens	M. Olivier Bayeux	Licence n°13/11-108022
	M. Cyril Hoyer	Licence n°13/11-83217
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	Mme Michèle Pierre	Licence n°13/06-8342
Chargé des Commissaires de route	M. Xavier Lefebvre	Licence n°13/11-179223
Chronométrateur départ/Classements	M. Hervé Harel	Licence n°13/14-230034
Feux	M. Christian Beuve	Licence n°13/18-2783
	M. René Millet	Licence n° 13/14-47927
Arrivée	M. Dominique Gaillard	Licence n°13/18-53250
Médecin	Dr. Anni Pithon	
Secrétariat engagements	Soizik Saussaye	Licence n°13/11-7662
	Jacqueline Kwasny	Licence n°13/11-179251
	Chantal Cognin	Licence n°13/18-250363
	Janine Larose	Licence n°13/11-2581

#### 1.2P. HORAIRES

**Clôture des engagements** le 12/07/2022 à 0 heure.

**Publication de la liste des engagés** le 14/07/2022 à 0 heure.

Vérifications administratives le **16/07/2022 de 14h30 à 18h00**, sous le chapiteau, Parc des Loisirs à Orbec et le **17/07/2022 de 8h00 à 9h**, même endroit.

Vérifications techniques le **16/07/2022 de 14h30 à 18h30**, sur la **D.519** entre : **l'entrée Parc des Loisirs et Ligne de Départ**, et le **17/07/2022 de 8h à 9h15**, face à l'entrée Parc des Loisirs sur la D.519

Briefing des commissaires le **17/07/2022 à 7h15**, sous chapiteau, parc des Loisirs, Orbec.

Essais non chronométrés le **17/07/2022 de 8h15 à 10h15**

Essai chronométré le **17/07/2022 de 10h30 à 12h15**

Briefing des pilotes le **17/07/2022 à 13h30**, par la direction de course au pied de la Côte, ligne départ.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le **17/07/2022 à 12h30**, entrée Parc des Loisirs, panneau d'affichage.

### **Course**

- 1<sup>ère</sup> montée le 17/07/2022 à partir de 13h45
- 2<sup>ème</sup> montée le 17/07/2022 à partir de 15h15
- 3<sup>ème</sup> montée le 17/07/2022 à partir de 16h45

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : Entrée Parc des Loisirs : 1/2h après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

Remise des coupes le 17/07/2022, ½ heure après la fin du régime de parc fermé.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le **17/07/2022 à 9h00**, sous chapiteau, Parc des Loisirs.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

#### **1.3P. VERIFICATIONS**

Vérifications administratives le **16/07/2022, de 14h30 à 18h00**, et le **17/07/2022 de 8h00 à 9h**, sous chapiteau, Parc des Loisirs à Orbec.

Vérifications techniques le **16/07/2022 de 14h30 à 18h30**, sur la D.519 et le **17/07/2022 de 8h à 9h15**, face à l'entrée, Parc des Loisirs, sur la D.519.

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage Favril, 14290 – La Vespière

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification technique ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le **17/07/2022 à 9h15**.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le **17/07/2022 à 9h15**

### **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Voir règlement standard des courses de côte.

### **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

#### **3.1P. ENGAGEMENTS**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Cyril HOYER, Imprimerie Beau Soleil, Z.I. Beausoleil 14290 – La Vespière – Tél. 06.03.98.89.40, jusqu'au

**impératif 12/07/2022, 0 heure.** Attention 14 Juillet férié !!!

Les droits d'engagement sont fixés à 220 €, réduits à **110 €**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur, et ayant joint leur règlement pour le **12/07/2022** à 0 heure, cachet de la poste faisant foi. **AUCUN ENGAGEMENT ne sera pris en compte SANS REGLEMENT (si règlement en espèces, joindre un chèque, celui-ci sera restitué) réglementation FFSA**

Les chèques seront libellés à l'ordre du : **SPORT-AUTO ORBECQUOIS**

 **Pour être valables**, les engagements devront **OBLIGATOIREMENT** être accompagnés des droits d'engagement.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à : 120

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

### 4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

### 4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

### 4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement

## ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire (non rachetable) fera l'objet d'un additif.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. PARCOURS

La course de côte régionale d'Orbec/Friardel a le parcours suivant : départ sur la D.519 et arrivée sur la D.46. - La course se déroulera en 3 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : sur la D.519 au pied de la côte. Arrivée : sur la D.46.

Pente moyenne : 4,5% - Longueur du parcours : 1.500 m

Modalités de retour au départ : Route de course, sous les ordres de la Direction de Course.

Parc de départ : sur la D.519 - Parc d'arrivée : sur la D.46

### 6.2P. ROUTE DE COURSE

Pour rejoindre le départ, les véhicules emprunteront le circuit de repli en convoi après s'être stationnés sur le côté, prêts pour un retour sur instructions de la Direction de Course.

### 6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : sur la D.519 dans la zone prévue à cet effet.

### 6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

### 6.5P. PARC CONCURRENTS

Les parcs concurrents seront situés et accessibles sur la D.519 à partir du **17/07/2022 à 9 h**, **limité à 1 remorque et 1 véhicule d'accompagnement**, jusqu'au **17/07/2022, 22 h**.

#### **6.6P. PARC FERME FINAL**

**Le parc fermé final obligatoire** (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est **situé sur la D.519 au pied de la côte, côté ligne départ.**

#### **6.7P. TABLEAUX D’AFFICHAGE OFFICIELS**

Les tableaux d’affichage seront placés :

- pendant les vérifications à l’entrée du Parc des Loisirs, près du chapiteau.
- pendant les essais et la course, à l’entrée du parc de Loisirs, près du chapiteau et au cabanon, près ligne départ.
- pendant le délai de réclamation après l’arrivée au parc fermé D.519, à l’entrée du Parc de Loisirs.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d’affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d’une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d’horaires qui pourraient se décider dans l’heure qui précède leur départ.

#### **6.8P. PERMANENCE**

Pendant la compétition, une permanence se tiendra :

**Lieu :** sous le chapiteau, Parc des Loisirs de 8h à 12h30 et de 13h30 à 19h, et cabanon au départ.

Téléphone permanence : Président S.A.O. : 06.14.42.51.67 (Olivier Bayeux)

Centre de secours le plus proche : Pompiers, route de Lisieux - 14290 - L’Orbiquet. **Téléphone n° 18.**

Hôpital de Lisieux, Urgences : **02.31.61.30.09**

### **ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

#### **7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)**

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu au pied de la côte sur la D.519, le 17/07/2022 à 13h30

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste est obligatoire.

#### **7.3P. COURSE**

Voir règlement standard des courses de côte.

Procédure de départ : feux tricolores.

#### **7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES**

Echauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture *est interdit*.

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

### **ARTICLE 8P. PENALITES**

Voir règlement standard des courses de côte.

### **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Conforme au règlement de chaque discipline.

- Un classement général pour les voitures de Sport (série A)
- Un classement général pour les voitures de Production (série B)
- Un classement par groupe et par classe (séries A et B confondues)

### **ARTICLE 10P. PRIX**

La remise des coupes se déroulera le 17/07/2022, 1/2heure après l’ouverture du Parc fermé, sous le chapiteau, Parc des Loisirs à Orbec.

- Coupes aux 5 premiers du scratch.
- Coupe au premier de chaque classe.
- Coupe à la première féminine.
- 1 coupe à 2 commissaires par tirage au sort.

**Aucune coupe ne sera remise au pilote ABSENT NON EXCUSE auprès de M. Olivier BAYEUX président, ou auprès de l’un des ORGANISATEURS travaillant à la remise des coupes SOUS LE CHAPITEAU.**